

# LE SERMENT OLYMPIQUE



A la suite des Jeux Olympiques de 1920 à Anvers, Pierre de Coubertin écrit dans un texte intitulé « La victoire de l'olympisme » ses impressions sur les Jeux terminés, notamment sur deux innovations, le drapeau olympique et le serment olympique, prêté par l'escrimeur belge Victor Boin. Au sujet de ce dernier point, Coubertin écrit : « ...le serment des athlètes, prononcé par l'un d'eux (un Belge tenant le drapeau de son pays), au nom de tous est libellé en ces termes : Nous jurons que nous nous présentons aux Jeux Olympiques en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque, pour l'honneur de nos pays et pour la gloire du sport ».

Ainsi, les Jeux modernes remontent peu à peu vers leurs illustres ancêtres par la restauration successive des cérémonies et symboliques qui donnaient à ceux-ci une profonde signification. Durant les Jeux antiques, les athlètes prêtaient serment devant la statue de Zeus, pour affirmer leur origine grecque. Au début des Jeux Olympiques modernes, la question centrale réside dans l'amateurisme.

## **Coubertin déclare en 1928 :**

« ...le serment des athlètes qui, fondé sur le sentiment de l'honneur, renferme le germe de la solution efficace du problème de l'amateurisme.. ».

Le serment semble donc la solution pour éviter tout professionnalisme aux Jeux. Au fil des années, cette notion d'amateurisme disparaît. Une nouvelle version est désormais écrite pour les athlètes et pour la première fois, en 1972, le serment est également prononcé par les juges.

Juste après l'allumage de la flamme olympique, un athlète du pays hôte prête le serment suivant :  
« Au nom de tous les concurrents, je promets que nous prendrons part à ces Jeux Olympiques en respectant et suivant les règles qui les régissent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans un esprit de sportivité, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes. »

## **Puis, un juge du pays hôte prononce à son tour le serment suivant :**

«Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »

Le serment devient le symbole du respect de l'égalité et du jugement rendu entre chacun des concurrents dans la compétition.